

Mémoire envoyé par courriel au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants (SECD)

Madame,
Monsieur,

Je suis un Canadien de cinquième génération, et ma famille est implantée dans la région où j'habite depuis huit générations.

Les armes à feu ont toujours fait partie de notre mode de vie; elles sont utilisées pour assurer notre subsistance et notre sécurité et aussi à des fins sportives depuis 1850, date à laquelle ma famille a participé à la colonisation de cette partie du Canada.

Depuis 50 ans, je suis un propriétaire légitime d'armes à feu qui se conforme à la loi. J'ai appris à être un détenteur d'armes à feu respectueux et responsable aux côtés de mon père qui, lui, l'avait appris de son père. J'ai poursuivi cette tradition avec mes enfants et je la transmets maintenant à mes petits-enfants.

J'ai également servi mon pays pendant 20 ans, comme membre des Forces armées canadiennes, puis en tant qu'entrepreneur militaire pendant plus de 12 ans. Je comprends les règles et règlements ainsi que l'importance de servir le Canada avant soi-même.

Je comprends également que la possession d'une arme à feu est un privilège et non un droit au Canada. Les propriétaires d'armes à feu responsables doivent travailler tous les jours pour obtenir et maintenir ce privilège.

Ce que je ne comprends pas, c'est le projet de loi C-21. Ce projet de loi et les modifications qu'il propose semblent être motivés par des raisons politiques pour contrer la montée de la violence armée liée aux gangs dans nos grandes villes et l'augmentation des crimes violents.

Puisqu'il n'existe aucune preuve tangible que les armes à feu obtenues, détenues et entreposées en toute légalité font partie du problème causé par la violence des gangs et les crimes violents au Canada, le projet de loi C-21 n'aura d'incidence directe que sur les propriétaires légitimes d'armes à feu et les traditions entourant l'utilisation légale de ces armes au Canada.

Les criminels ne sont pas soumis aux mêmes règles et réglementations que les propriétaires légitimes d'armes à feu au Canada.

Comme nous avons la plus longue frontière non protégée au monde, le trafic illégal d'armes à feu – un problème auquel le projet de loi C-21 ne s'attaque pas – constitue la principale source permettant de se procurer des armes à feu qui seront utilisées à des fins criminelles. S'il est adopté, ce projet de loi aura pour effet de mobiliser les maigres ressources dont disposent les forces de l'ordre ainsi que des budgets et des fonds qui pourraient être mieux utilisés pour empêcher l'entrée d'armes à feu illégales au Canada.

Le terrible massacre perpétré en Nouvelle-Écosse, par un forcené connu des services de police qui ne possédait pas de permis d'armes à feu canadien et utilisait des armes obtenues illégalement, est à l'origine du projet de loi actuel.

Mémoire envoyé par courriel au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants (SECD)

Si cette logique est jugée valable, pourquoi le gouvernement libéral ne propose-t-il pas également d'interdire les camionnettes blanches identiques à celle utilisée lors de l'attentat du 23 avril 2018 à Toronto ou les couteaux qui ont servi à commettre les attaques du 4 septembre 2022 en Saskatchewan?

Ces agressions ont fait beaucoup de morts et de blessés, et elles ont été perpétrées par des criminels qui ont utilisé des moyens différents pour faire le plus de victimes possible.

Pourtant, la seule mesure prise consiste à punir les propriétaires d'armes à feu légitimes et respectueux de la loi... Cette solution, en plus de manquer de logique, n'aura que peu d'effet, voire aucun, sur l'amélioration de la sécurité des Canadiens.

Je crains qu'il ne s'agisse que d'une solution de facilité destinée à améliorer l'image du gouvernement afin de donner l'impression qu'il « fait quelque chose » pour calmer une coalition très audible favorable à l'interdiction des armes à feu ainsi que les masses non informées qui sont peu au courant des règles très strictes imposées aux propriétaires d'armes à feu au Canada.

Enfin, je me demande si vous-mêmes ou vos conseillers êtes propriétaires d'armes à feu ou si vous avez une idée réelle de la formation, des vérifications d'antécédents et de sécurité ou des dépenses nécessaires pour être propriétaire d'une arme à feu en toute légalité au Canada.

Si ce n'est pas le cas, vous devriez peut-être vous informer en suivant la formation nécessaire à l'obtention d'un permis de possession et d'acquisition (PPA) d'une arme à feu et d'un PPA à autorisation restreinte.

Au moins, vous comprendriez ce qu'un propriétaire moyen d'arme à feu au Canada doit faire pour se voir accorder le privilège de posséder une arme et perpétuer la tradition liée aux armes à feu dans notre pays; vous seriez ainsi mieux informés pour prendre des décisions concernant les lois sur les armes à feu au Canada.

Et au mieux, vous comprendriez que le Canada a déjà une culture responsable et reconnue partout dans le monde en ce qui a trait aux armes à feu, et que le projet de loi C-21 et les modifications qu'il propose ne feront rien pour l'améliorer.

Je vous demande donc de bien vouloir reconsidérer le projet de loi C-21 et les modifications qu'il propose ainsi que leur impact réel sur la sécurité dans son ensemble au Canada.

Respectueusement soumis,

J. G. Beckett, MSM, CD